

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VUE GÉNÉRALE

Échelle 1 : 10'000

Janvier 2023

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique
dans sa séance du 26 avril 2021	du 8 mai 2021 au 7 juin 2021 :
Le Syndic :	La Secrétaire :
Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique complémentaire
dans sa séance du 10 janvier 2023	du 13 janvier 2023 au 12 février 2023
Le Syndic :	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal	Approuvé par le Département compétent
dans sa séance du 5 octobre 2023	Lausanne, le :
La Présidente :	La Secrétaire :
	La Cheffe du département :
Entré en vigueur le	

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Richeurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@jpo.ch
www.jpo.ch

LÉGENDE

- Limite de commune
- Limite du plan d'affectation communal
- Limite forestière selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement (art. 13 Lfo)
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLfo)

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT - A
- Zone centrale 15 LAT - B
- Zone centrale 15 LAT - C
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone d'utilité publique 18 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT - A
- Zone d'activités économiques 15 LAT - B
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone para-agricole 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Région archéologique

Recensement architectural

- Objet noté 1
- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance régionale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

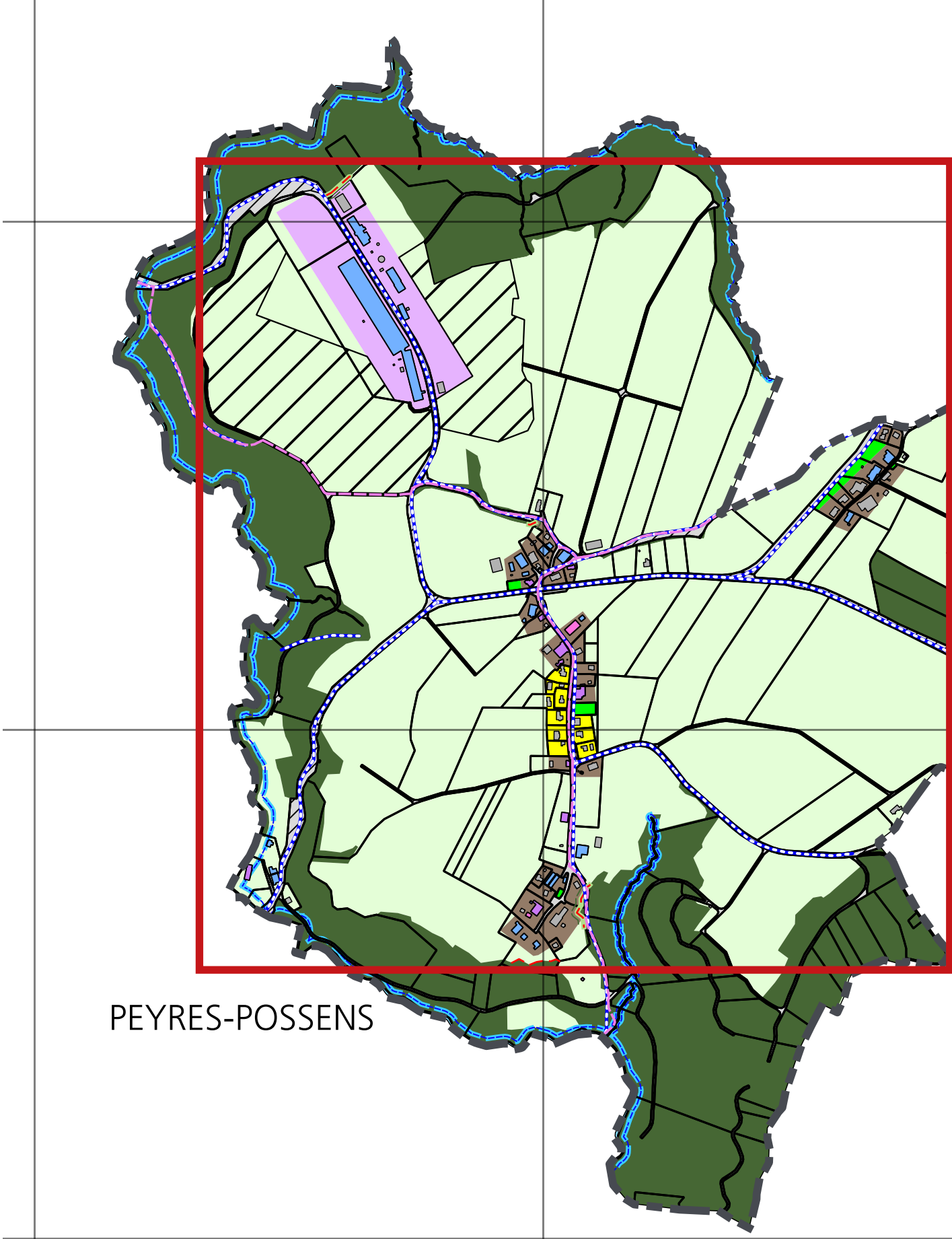
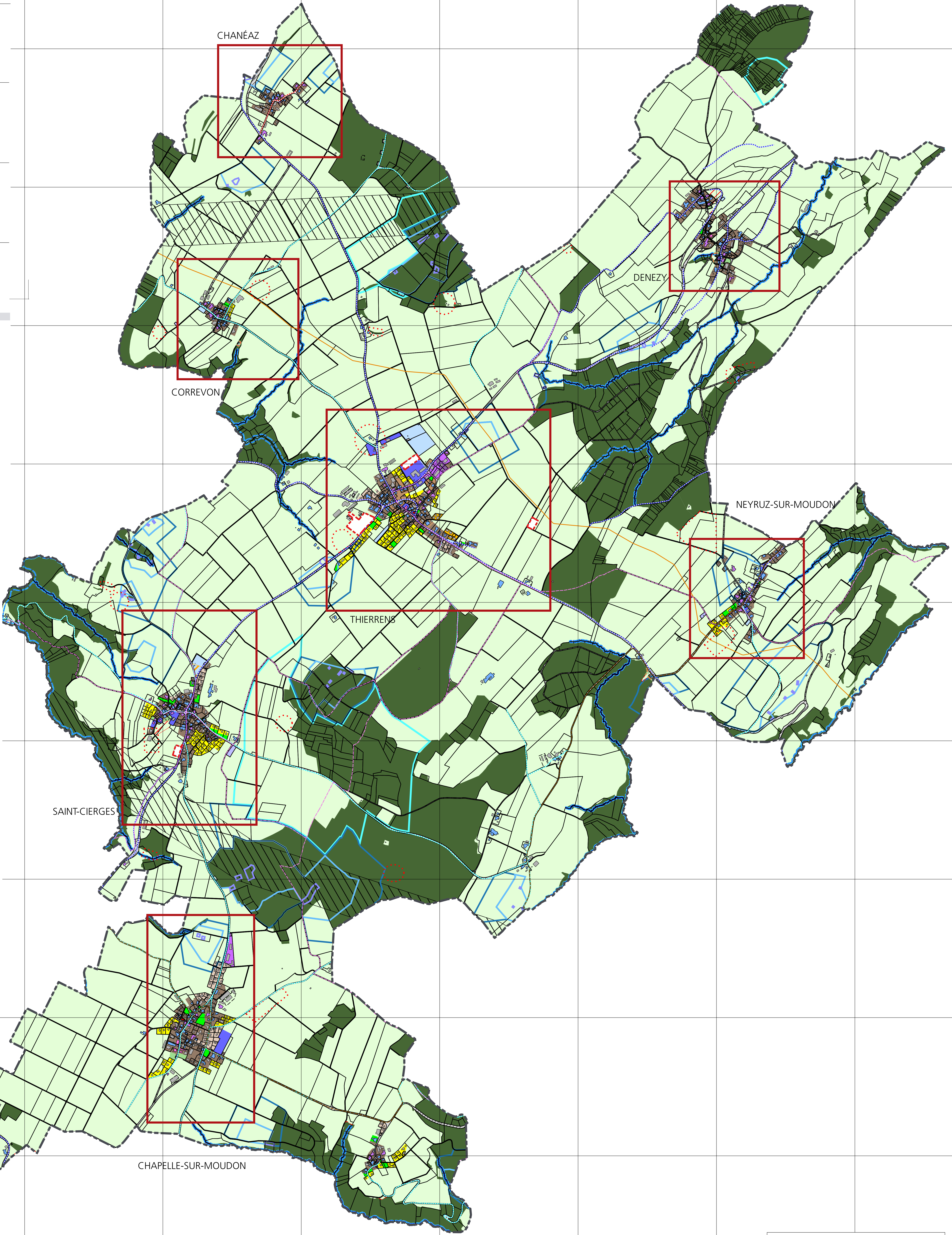
- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEAux
- Gazoduc

Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - A
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - B

Zones de protection des eaux

- Périmètre
- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3



Plan établi sur la base des données cadastrales du 10 octobre 2023, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :